

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit, unique et non renouvelable, de CHF 2,5 millions pour soutenir la mise en œuvre du concept de Promotion oenotouristique pour 2013 – 2017
et
Rapport du Conseil d'Etat
sur le postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - « Le canton solidaire des viticulteurs »

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à deux reprises, le 27 janvier 2014 de 14h à 15h30, ainsi que le 6 février de 17h30 à 18h30 à la salle de conférences du DECS.

Cette commission était placée sous la présidence de Denis-Olivier Maillefer, confirmé dans sa fonction. Elle était composée de Mmes les députées Véronique Hurni et Susanne Jungclaus Delarze et de MM. les députés Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz, Olivier Kernen, Stéphane Montangero, Maurice Neyroud, Jacques Perrin, Pierre-Yves Rapaz et Yves Ravenel.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a participé aux deux séances, accompagné lors de la première par MM. Frédéric Brand et Lionel Eperon, respectivement chef du Service de l'agriculture (SAGR) et chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), et lors de la seconde par M. Brand.

Le secrétariat du Grand Conseil nous a adjoint les services de Mme Sylvie Chassot au titre de secrétaire de commission. Nous la remercions ici de l'excellente qualité de son travail.

2. RAPPEL DU SUJET

Le Parlement est invité à accepter un décret de CHF 2,5 millions sur cinq ans en faveur d'un concept de promotion oenotouristique, à savoir le soutien à toutes actions croisées impliquant promotion touristique et vitivinicole. « Faire du canton de Vaud une région d'excellence en matière d'accueil de touristes oenophiles, gastronomes et épicuriens afin qu'il acquière une reconnaissance nationale, puis internationale pour son tourisme oenophile et sa production de vins de qualité », tel- le est l'ambition annoncée par le Conseil d'Etat dans l'EMPD.

Mentionnons à ce stade deux études réalisées pour appuyer le montage du projet et qui circonscrivent bien la problématique : la première émanant de la HES-SO Valais datant de mai 2012 et intitulée « Chartes et labels dans l'oenotourisme », la seconde établie par l'Ecole hôtelière de Lausanne, nommée « Art de vivre » et réalisée dans le cadre d'un SBP (student business project).

3. PRESENTATION DE L'EMPD ET DISCUSSION GENERALES

M. le Conseiller d'Etat rappelle que ce projet répond expressément à une mesure du Programme de législature 2012 – 2017. Cette démarche s'inscrit dans un contexte monétaire difficile pour la Suisse et pour s'assurer des meilleures chances de succès se déroulera sur la durée (cinq ans), tout en ne bénéficiant pas d'un renouvellement automatique à l'issue de la période.

Le financement de l'opération, pour ce qui est de la part cantonale qui nous concerne, est assuré par l'excédent financier de la péréquation fédérale (RPT) annoncé en 2011.

Les quelques députés s'exprimant à ce stade émettent des positions favorables au projet, notamment quant à sa volonté de fédérer les acteurs en présence. Un député relève qu'il s'agira d'éviter une vision géocentrée uniquement sur Lavaux et qu'il ne faudra pas hésiter à recourir aux réseaux sociaux pour cette promotion oenotouristique.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Remarque liminaire : quelques députés relèvent, quant à la forme de l'EMPD, un recours trop fréquent aux anglicismes dont certains parfois assez abscons : B2B, Best Agers, team building, key account manager.

4.1 Positionnement du projet

A ce stade, les responsables du projet rappellent qu'en plus de ses atouts viticoles, touristiques, gastronomiques, notre canton peut s'appuyer – entre autres – sur une structure telle qu'Art de vivre, association reconnue et soutenue par le Conseil d'Etat et qui regroupe des partenaires de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV), de l'Office des vins vaudois (OVV) et de la Fédération « Pays de Vaud, Pays des terroirs ». Art de vivre est appelé à jouer un rôle central dans la gestion du projet, dont la conduite opérationnelle lui a été confiée. Ainsi de nombreuses manifestations promotionnelles alliant produits de la vigne et tourisme sont déjà orchestrées sur sol vaudois, mais il est relevé par plusieurs commissaires l'importance de fédérer les actions, de leur donner une véritable dimension cantonale, voire même dans certains cas intercantonale.

Une comparaison avec nos voisins valaisans, permet de constater chez eux une vision moins éclatée de la production et promotion des vins, une capacité à se rallier à une nomenclature générique (Fendant) alors que les Vaudois sont encore très attachés à des dénominations par région, ce qui rend les opérations de promotion globale plus difficiles.

Le rapport d'examen du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) relatif à ce projet, concernant la part de financement fédéral libéré dans le cadre d'un programme d'encouragement de la Confédération nommé Innotour, relève que « les caractères novateurs et de coopération sont remplis par la structure et le contenu du projet. Une offensive de cette ampleur est une première en Suisse. Le canton de Vaud et les différents prestataires donnent un signal clair de développement oenotouristique ». Cette affirmation répond à la question de plusieurs commissaires quant à l'originalité du projet, quand bien même elle ne répond pas directement à l'impact combiné en termes de ventes de vin et de développement touristique, toujours difficile à évaluer, que les mesures promotionnelles développeront.

Assez rapidement la discussion aborde la problématique d'une charte susceptible de fédérer la qualité des produits et de l'accueil. De l'avis de plusieurs députés, si ce document peut avoir son sens et sa valeur, il s'agira de ne pas en faire un outil administratif trop contraignant. Très pragmatiquement la démarche devrait commencer par s'assurer que dans nos localités vigneronnes un établissement public digne de ce nom ouvre ses portes à l'heure de l'apéritif.

4.2 Buts du projet et potentiel de développement

Ce sujet oenotouristique n'ayant laissé aucun commissaire indifférent, plusieurs d'entre eux - en plus de l'appréciation générale et politique du projet - ont fait profiter la commission de leur force de proposition et d'idées en matière de promotion : importance du conservatoire mondial du Chasselas à Rivaz, utilisation des aires autoroutières pour de la promotion de produits du terroir, volonté d'inciter nos ambassades à servir des vins au minimum suisses et si possible vaudois.

Au fil de la discussion, a été précisé, sans que cela suscite de controverse, le rôle central du Chasselas, notre cépage emblématique dans le dispositif de promotion.

A la réflexion concernant le public-cible visé par le projet, M. le Conseiller d'Etat informe que le potentiel de développement est surtout national, au vu du franc fort rendant les exportations difficiles. C'est donc Outre-Sarine, marché quelque peu négligé dans le passé, que les efforts devront porter, afin de battre en brèche le recul de nos produits en Suisse allemande. Un commissaire relève que des perspectives existent aussi à l'étranger, au vu de la cherté de certains vins non suisses.

4.3 Mise en œuvre du projet

Un commissaire s'interroge sur les « critères liés à l'émotion » dont il est fait état dans l'EMPD. Le vin étant vecteur d'émotions, cette dimension subjective mais hautement identitaire devra être prise en compte dans la communication.

Un autre commissaire, spécialiste du domaine, cite une publication récente sur l'origine vaudoise du Chasselas et souhaite que cette étude soit mise en avant (J.F. Vouillamoz et C. Arnold « Etude historico-génétique de l'origine du Chasselas », Université de Neuchâtel, 2009).

Au chapitre de l'accueil, plusieurs commissaires soulignent l'extrême importance de la formation du personnel hôtelier pour atteindre des objectifs de développement. Ce critère devrait trouver sa place dans une charte et pourrait passer par l'attribution d'une plaquette attestant que le restaurateur en question s'astreint à une démarche-qualité particulière.

Subsiste le problème, pour les établissements publics et hôtels, de l'offre en matière de vins : sachant que la marge est plus importante sur des vins étrangers, comment néanmoins promouvoir les produits vaudois ? Etant admis que la politique d'importation est de compétence fédérale, notre canton ne peut s'arroger aucune liberté d'action dans ce domaine. Un commissaire relève qu'une certaine marge de manœuvre existe dans la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) qui impose déjà que tout établissement public fasse figurer à sa carte un vin vaudois.

Concernant les outils d'évaluation, notamment après la période de cinq ans pour laquelle un financement est prévu, un commissaire regrette que des critères d'évaluation ne soient pas proposés. Il est répondu que des évaluations respectivement de consommation de vin vaudois et de nuitées existent, mais que la combinaison de critères à des fins statistiques n'est pas évidente, étant admis l'aspect novateur de la démarche.

4.4 Implication des différents acteurs

Un commissaire insiste sur l'importance d'une bonne collaboration entre l'Etat et les associations impliquées. Il souhaite également qu'au travers de ce projet la promotion des domaines viticoles cantonaux soit valorisée.

Le Conseiller d'Etat rappelle ensuite le cheminement des projets qui seront transmis par le COPIL (voir plus haut) au SPECo associé au SAGR, pour approbation.

Un commissaire revient sur la conduite opérationnelle du projet. Il est rappelé par les représentants de l'administration que le COPIL ne se compose pas uniquement de l'association Art de vivre, mais que Gastrovaud sera représenté, garantissant ainsi la qualité des prestations d'accueil et de service.

Les prestations en matière d'hébergement sont ensuite abordées. On constate que l'offre de chambres chez l'habitant est actuellement assez peu développée dans nos vignobles. Seule une dizaine existe pour Lavaux. Ce concept de maison d'hôtes est déjà bien présent à l'étranger et il s'agit d'un créneau à ne pas négliger.

4.5 Calendrier et budget prévisionnel

Pour rappel, le coût total du projet oenotouristique se monte à près de CHF 8 millions, le Parlement se déterminant ici sur un montant de CHF 2,5 millions. L'association Art de vivre contribuant à hauteur de CHF 4,325 millions sous forme de prestations financières, la Confédération, via le SECO à hauteur de CHF 1'077'500.- (sources : rapport d'examen du SECO / demande du 11.2.2013 concernant « projet oenotouristique du canton de Vaud »)

Au chapitre des « autres financements espérés » que mentionne l'EMPD, ceux-ci pourront consister en des collaborations avec des partenaires tels que Gastrosuisse ou des organismes de promotion régionaux, ceci dans le cadre d'un projet d'échange de savoirs ou de promotion. A titre d'exemple hypothétique, M. le Conseiller d'Etat évoque l'organisation de journées de formation et de découverte pour sommeliers suisses-alsémaniques dans nos régions. Il résulte de la discussion l'importance à nouveau réaffirmée de bien conjuguer qualité des produits et qualité de l'accueil et des services, véritable clé de voûte de l'édifice.

4.6 Conclusion

Dès le début des travaux de la commission, ce projet oenotouristique a rallié l'adhésion des commissaires. Ceux-ci, dans un climat constructif, ont amené leurs suggestions et leurs interrogations sur quelques points spécifiques mentionnées au fil de ce rapport.

Un beau défi attend les partenaires au projet : fédérer les forces vitivinicoles et touristiques autour d'une identité qui transcende les régions de notre canton. Tout en développant en parallèle un appareil statistique permettant d'évaluer la pertinence des actions.

5. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

L'article 1 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

7. REPONSE AU POSTULAT PIERRE-YVES RAPAZ ET CONSORTS- « LE CANTON SOLIDAIRE DES VITICULTEURS »

Tout le projet oenotouristique présenté va dans le sens des attentes du postulant, s'agissant d'impliquer - notamment financièrement - davantage le canton dans le soutien à la viticulture.

Au fil de l'étude, le postulant s'est déclaré satisfait des réponses contenues dans le rapport du Conseil d'Etat, même s'il apparaît que l'engagement financier du canton reste moindre que celui des vigneron.

8. VOTE SUR LA REPONSE AU POSTULAT RAPAZ

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts – « Le canton solidaire des viticulteurs » à l'unanimité des membres présents.

Valeyres-sous-Rances, le 3 mars 2014

Le président-rapporteur :
(Signé) Denis-Olivier Maillefer